

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURNEZEAU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Bournezeau, sous la présidence de Madame le Maire, Louissette BILLAUDEAU.

DATE DE LA CONVOCATION : 17 mars 2026

PRÉSENTS : J. AUBINEAU, J. DEBORDE, M. MANDIN, P. BREGEON, M. BROCHARD, D. LORIEU, A. BAUDET, R. PELON, A.-M. DAVIEAU, D. CORBINUS, N. BELY, S. KIRKET, M. GUILBAUD, P. GUILMINEAU, C. DIBON, S. GRIMAUD, M. GRIMAUD, T. BALLETT, E. BREMOND, P. BAZIN, A. DAVIEAU, C. LAURIOL FRISQUE, M. LORIEUX.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jeannick DEBORDE

A l'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2026
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des Adjoints
- Élection du Maire délégué de Saint Vincent Puymaufrais
- Lecture et remise d'une copie de la charte de l' élu local (L.1111-13 et L. 1111-14 du CGCT)
- Remise d'une copie du chapitre consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux (L.2123-1 à L. 2123-35 du CGCT)

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Louissette BILLAUDEAU, maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Monsieur Rémi PELON, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Monsieur Jeannick DEBORDE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2026

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Rémi PELON, doyen d'âge des membres présents, demande aux conseillers municipaux si des remarques sont formulées sur le contenu du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars dernier, dont ils ont été destinataires dans les pièces de la convocation du Conseil Municipal.

Monsieur Rémi PELON invite les conseillers municipaux à approuver le procès-verbal.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 mars 2026 annexé à la présente délibération.

Rapport au vu duquel la délibération sera prise :

→ projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération)

3. Election du Maire et des Adjoints

3.1. Élection du Maire

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Aurore DAVIEAU et Monsieur Daniel CORBINUS.

Monsieur Rémi PELON a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Le conseiller municipal a déposé l'enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] 22
- f. Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jérôme AUBINEAU	22	Vingt-deux

Monsieur Jérôme AUBINEAU a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3.2. Élection des Adjoint

Sous la présidence de Monsieur Jérôme AUBINEAU, élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Monsieur le Maire a indiqué que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit six adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à six, le nombre des adjoints au maire de la commune.

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d] 22
- f. Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jeannick DEBORDE	22	Vingt-deux

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jeannick DEBORDE. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- 1^{er} adjoint : Jeannick DEBORDE
- 2^{ème} adjoint : Mathilde MANDIN
- 3^{ème} adjoint : Philippe BREGEON
- 4^{ème} adjoint : Monique BROCHARD
- 5^{ème} adjoint : David LORIEU
- 6^{ème} adjoint : Amélie BAUDET

3.3. Élection du Maire délégué de Saint Vincent Puymaufrais

Sous la présidence de Monsieur Jérôme AUBINEAU, élu maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection du Maire délégué de Saint Vincent Puymaufrais.

Madame Mathilde MANDIN se porte candidate.

Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c-d].....	22
f. Majorité absolue	12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mathilde MANDIN	22	Vingt-deux

Madame Mathilde MANDIN a été proclamée Maire délégué de SAINT VINCENT PUYMAUFRAIS et a été immédiatement installée.

4. Lecture et remise d'une copie de la charte de l'élu local (L.1111-13 et L. 1111-14 du CGCT)

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local et remet aux conseillers municipaux une copie de la charte (Dispositions relatives au statut de l'élu local : L. 1111-13 et L. 1111-14 du CGCT).

5. Remise d'une copie du chapitre consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux (L.2123-1 à L. 2123-35 du CGCT)

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux une copie du chapitre consacré aux conditions d'exercice des mandats municipaux :

- Articles législatifs : L. 2123-1 à L. 2123-35 du CGCT,
- Articles réglementaires : R. 2123-1 à D. 2123-28 du CGCT.

A l'issue des élections, un procès-verbal d'élection, une feuille de proclamation ainsi que le tableau du Conseil Municipal ont été établis et transmis en Préfecture.

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire prend la parole :

« Je voudrais remercier l'ensemble des électeurs qui se sont déplacés dimanche dernier et remercier toutes celles et ceux qui nous ont fait et accordé leur confiance. Nous mesurons l'importance de notre engagement et des responsabilités. Je voudrais remercier tous les habitant.e.s qui se sont déplacé.e.s aujourd'hui. Votre présence est précieuse et nous donne l'élan. Ne nous lâchez pas... j'en profite pour rappeler que tous les conseils sont ouverts à tous les citoyens comme le seront nos comités.

Je voudrais remercier et féliciter Mathilde et Jeannick... l'une pour son élection en tant que Maire déléguée et l'autre pour son élection et celle des adjoints.

Je l'ai dit en amont, mais la municipalité devrait s'étoffer en accueillant très bientôt des conseiller.ères délégué.e.s.

Je voudrais aussi m'adresser à tous les nouveaux élus : les féliciter et les remercier pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Nous avons partagé beaucoup de choses pendant cette campagne... et les réunions publiques ont été l'occasion de montrer nos liens notre esprit d'équipe et les valeurs qui nous animent... car vous le savez notre démarche ne correspondait pas au schéma classique « tous derrière une tête de liste »... ce poste, cette fonction je n'en rêvais pas... mais si j'ai accepté de mener cette aventure collective c'est parce que vous êtes là , parce que vous m'avez sollicité, et parce que je sais pouvoir compter sur vous toutes et tous... Vous êtes, nous sommes une belle équipe. On y respire et transpire déjà beaucoup collectif. C'est avec cette énergie et cet esprit fait d'humilité, de sérieux, d'écoute que nous concevons notre engagement.

Une commune c'est une œuvre collective (habitants, agents, élus, assos et tous ceux qui font vivre le territoire) alors comptez sur nous pour donner le la, battre la mesure ensemble. Nous jouerons du mieux possible et ferons de Bournezeau St Vincent Puymaufrais une belle agora, une chorale de 3 500 voix... »

Je voudrais avoir un mot tout particulier pour l'équipe sortante... remercier mes anciens collègues de l'honneur de votre présence... on ne pouvait rêver meilleure passation.

Depuis cette semaine, nouveaux et anciens élus se rencontrent... transmettent les dossiers.

J'espère que nous ferons aussi bien que vous et que nous serons tous aussi nombreux en fin de mandat. Et enfin j'ai eu l'occasion de lui dire à plusieurs reprises mais je ne prive pas de lui adresser à nouveau publiquement et pour la dernière fois un remerciement très prononcé à mon « aubinome » Louissette qui me manque déjà... je ne réalise pas vraiment la mairie sans Louissette... quand je dis pas vraiment en fait je n'imagine pas du tout... mais je vais y arriver... la transmission de pensées a tellement bien fonctionné pendant 6 ans où tout a sonné comme une évidence et dans la confiance... que je me dis que ça va continuer... je crois aux forces de l'esprit : la noue libaud - la mairie c'est connecté !!!

Ton optimisme et ton éternel refrain « ça va aller on va faire face » nous donne l'élan et va nous servir de phare !

Comme toi je crois qu'Être maire, ce n'est pas être au-dessus, c'est être au milieu, avec parmi vous, parmi les habitants. Être maire c'est surtout, être là. Là quand c'est simple. Mais surtout là quand c'est compliqué. Quand les situations sont humaines avant d'être administratives. Quand les réponses ne sont jamais écrites à l'avance. Quand il faut prendre soin — de près. Alors pour tout cela merci !!!

Alors ce soir, au nom de la nouvelle équipe municipale, au nom de celles et ceux avec qui tu as travaillé, au nom de celles et ceux que tu as écoutés, aidés, accompagnés, je veux te dire : Merci pour tout... ça ne tient pas dans les mots. Mais, permet-moi d'ajouter ceci : prends soin de toi désormais, avec la même attention que celle que tu as portée aux autres. Louissette, tête haute et chapeau bas !

Je n'oublie pas nos agents municipaux... Ils ont pesé lourd dans ma décision sans eux je ne me serai pas engagé. Je les remercie et nous mesurons notre chance. Nous comptons sur leur professionnalisme et expérience qu'ils soient au service administratif, aux affaires scolaires, restauration animation, entretien, ou au ST pour travailler à leurs côtés. Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour travailler dans de bonnes conditions humaines... accepter de faire moins que ce que l'on rêve mais le faire dans de bonnes conditions.

Et puis nous comptons sur vous chers habitants... : votre implication sera notre plus grande force. Nous ne sommes pas des magiciens, simplement une équipe de bonne volonté, portée par l'envie d'agir. Créer les conditions pour se souvenir que nous sommes tous responsables des choix que nous faisons, voilà ce qui nous anime.

Imaginer ensemble des présents et des lendemains plus heureux.

Certes, la chaleur de nos villages ne résoudra pas tous les problèmes du monde.

Mais elle doit permettre à chacun de trouver ici du réconfort, des liens, une place.

Alors oui, on se retrouve les manches.

On solidarise. On construit. On transpire ensemble.

Et parfois même, on se sent plus forts, plus intelligents, ensemble.

C'est cette joie-là, cette énergie-là, que nous voulons soulever durant ce mandat.

Durant la campagne, on a semé des idées, des envies de demain, des regards qui se croisent et des mains qui se tendent. On n'a pas tous les mêmes mots les mêmes idées, mais on a le même élan, celui d'avancer ensemble, de construire du vivant.

Cultiver nos liens, c'est croire en l'autre, c'est prendre soin, c'est grandir côte à côte. À Bournezeau, le futur se cultive à plusieurs, alors ensemble, ensemble, cultivons nos liens. Alors dès lundi. AU BOULOT ! Je lève la séance et vous invite à un petit pot de l'amitié... moment de convivialité... VIVE LE PRINTEMPS ! Jérôme AUBINEAU, Maire »

Fin de la séance : 11 H 06.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du : 7/04/2026

Affiché le : - 9 AVR. 2026

Le Maire,
Jérôme AUBINEAU



Le Secrétaire de séance,
Jeannick DEBORDE

